

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

WELDANO TURGA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Welding liquid
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

aucune/aucun

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	MOLL bauökologische Produkte GmbH proclima	
Rue:	Rheintalstraße 35 - 43	
Lieu:	D-68723 Schwetzingen	
Téléphone:	+49 (0) 6202 2782-0	Téléfax: +49 (0) 6202 2782-21
e-mail:	info@proclima.de	
e-mail (Interlocuteur):	info@proclima.de	
Internet:	http://www.proclima.de	
Service responsable:	info@proclima.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37
+49(0) 551 - 1 92 40 (GIZ-Nord, 24h)

Information supplémentaire

uniquement à usage professionnel

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Cancérogénicité: Carc. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Tetrahydrofuran

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 2 de 15

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261	Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
--------	--------------------------------------

2.3. Autres dangers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
109-99-9	Tetrahydrofuran			50-100 %
	203-726-8		01-2119444314-46	
	Flam. Liq. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H225 H351 H302 H319 H335 H336			
108-94-1	cyclohexanone			2,5-10 %
	203-631-1	606-010-00-7	01-2119453616-35	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4; H226 H332			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 3 de 15

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin.

Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Stabiliser les fonctions circulatoires, traiter éventuellement l'état de choc.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Protection individuelle du premier sauveteur: Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Danger par aspiration - Pneumonie

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux: Provoque une irritation des yeux.

En cas d'inhalation: Irritation des voies respiratoires, Toux, Maux de tête, Vertiges, État d'ivresse,

Dépression du système nerveux central

Après absorption: Troubles gastro-intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂).

Poudre d'extinction

Brouillard d'eau

mousse résistante à l'alcool

B (Feux de matières liquides ou en liquéfaction).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 4 de 15

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection. Combinaison complète de protection
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Evacuation: voir rubrique 13

Pour le nettoyage: Eau (avec détergent)
Veiller à un apport d'air frais.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Voir section 8.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Conserver le récipient bien fermé.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Contrôle de l'air ambiant
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 5 de 15

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Dangers possibles: Peroxydes

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de: Comburant

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

température de stockage 15-25 °C

Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-94-1	Cyclohexanone	10	40,8		VME (8 h)	
		20	81,6		VLE (15 min)	
109-99-9	Tétrahydrofurane	50	150		VME (8 h)	
		100	300		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 6 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
109-99-9	Tetrahydrofuran			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	13 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	52 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	75 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	150 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	1,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	1,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	72,4 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	96 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	150 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	300 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	12,6 mg/kg p.c./jour
108-94-1	cyclohexanone			
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	20 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	40 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	80 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	40 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	80 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	4 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	20 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	50 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systemique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	1,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systemique	1,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
109-99-9	Tetrahydrofuran	
Eau douce		4,32 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		21,6 mg/l
Eau de mer		0,432 mg/l
Sédiment d'eau douce		23,3 mg/kg
Sédiment marin		2,33 mg/kg
Intoxication secondaire		67 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		4,6 mg/l
Sol		
108-94-1	cyclohexanone	
Eau douce		0,033 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,329 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,249 mg/kg
Sédiment marin		0,025 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		
		0,03 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/] antidéflagrant.

Référence à d'autres sections :7

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

Effectuer les remplissages uniquement dans des postes équipés d'une aspiration.

Mesures d'hygiène

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre .

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants.

Protection des yeux/du visage

Masque de protection du visage

lunettes à coques (Lunettes de protection hermétiques.)

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Modèle de gants adapté: DIN EN 374

Caoutchouc butyle

Matériau déconseillé: PVC (Chlorure de polyvinyle), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Épaisseur du matériau des gants >0,6 mm (Caoutchouc butyle)

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 8 de 15

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière .
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes , il est indispensable de porter une protection respiratoire.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Appareil de protection respiratoire approprié:

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Appareil de protection respiratoire approprié: type A - Couleur marron Concentration air > Valeurs limites au poste de travail

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	non déterminé
------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion:	-50 °C
------------------	--------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	65 °C
--	-------

Point de sublimation:	non déterminé
-----------------------	---------------

Point de ramollissement:	non déterminé
--------------------------	---------------

Point d'écoulement:	non déterminé
---------------------	---------------

Point d'éclair:	0 °C
-----------------	------

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
------------------------	--------------------------

Inflammabilité

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Dangers d'explosion

non explosif conforme EU A.14 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
----------------------------------	------------

Limite supérieure d'explosivité:	12 vol. %
----------------------------------	-----------

Température d'inflammation:	230 °C
-----------------------------	--------

Température d'auto-inflammabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 9 de 15

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: S'enflamme spontanément.

Pression de vapeur:	173 hPa
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	0,88 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	partiellement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	100%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Risque d'inflammation, Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Vive réaction avec: Comburant

Formation de: Peroxydes

10.4. Conditions à éviter

Maniement sûr: voir rubrique 7

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/] antidéflagrant.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 10 de 15

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cyclohexanone:

Substance codée (Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe VI, partie 3), aucune classification Toxicité aiguë (par voie orale)

Données expérimentales = Toxicité aiguë, Catégorie 4 par voie orale

ETAmél calculé

ATE (orale) 1833,3 mg/kg

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
109-99-9	Tetrahydrofuran					
	orale	DL50 mg/kg	1650	Rat	Study report (1978)	Conducted according to a published proce
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2009)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	60 mg/l	Rat	bibliographie	
108-94-1	cyclohexanone					
	orale	DL50 mg/kg	1620	Rat	American Ind. Hyg. Ass. J. 30, 470 - 476	The test substance is introduced in to t
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 6,2 mg/l	Rat	Study report (1979)	BASF-internal standards; estimation of t
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 11 de 15

N° CAS	Substance		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	Tetrahydrofuran					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2160 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Center for Lake Superior Environmental S	OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC 216 mg/l	33 d	Pimephales promelas	Environmental toxicology and chemistry 4	Effect on hatching rate, survival and gr
108-94-1	cyclohexanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 527 - 732 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Center for Lake Superior Environmental S	Test method of the U.S. EPA Committee on
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodemus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 1000 mg/l)	0,5 h	activated sludge, domestic	J WPCF 60(10): 1850-1856. (1988)	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Une partie des composants est difficilement biodégradable.

N° CAS	Substance		Valeur	d	Source
	Méthode				
	Évaluation				
109-99-9	Tetrahydrofuran				
	OECD 301D		39%	28	
	On a établi la dégradabilité inhérente.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
109-99-9	Tetrahydrofuran	0,45
108-94-1	cyclohexanone	0,86

12.4. Mobilité dans le sol

Tetrahydrofuran
log Koc 1,26-1,37
cyclohexanone
log Koc 1,18

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 12 de 15

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

déchets dangereux

Code d'élimination des déchets - Produit

070304 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11); autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour le nettoyage Eau (avec détergent)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 2056
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	TÉTRAHYDROFURANE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 2056
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	TÉTRAHYDROFURANE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 14 de 15

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Tetrahydrofuran
cyclohexanone

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
EC50: Effectice concentration, 50 percent
DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WELDANO TURGA

Date de révision: 25.02.2019

Page 15 de 15

Utilisations identifiées

N°	Court titre	SU main	SU	PC	PROC	ERC	AC	Spécification
1	Beschichtung	-	-	-	-	-	-	2

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)